



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris

T. 01 42 34 94 00 E. 01 43 26 87 23

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

DEC121470DR02

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Ecole normale supérieure le 10/12/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n° 8551 :

Vu la décision n° 10A004DSI du 18/12/2009 portant renouvellement de l'unité n° 8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain nommant monsieur Jean-Marc Berroir directeur de l'unité;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/09/2011;

Considérant que M. Takis Kontos a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 05/03/2012 au 07/03/2012 et du 02/04/2012 au 04/04/2012

DECIDE:

Article 1 : M. Takis Kontos, chargé de recherche au CNRS est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 8551, à compter du 05/04/2012.

M. Takis Kontos exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Takis Kontos est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 08/06/2012 Le directeur de l'unité Jean-Marc Berroir (Signature)

Jean-Marc BERROIR
Directeur du Laboratoire
Pierre Aigrain
Ecole Normale Supérieur

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure

Marc Mézard